

## GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

### DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 08 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 juillet, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

#### **Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**Absents excusés :** CLEC'H Vincent ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick.



**DELBU2025-07-043**

**Eau & assainissement : Convention de mise à dispositions des services du SDAEP 22 pour l'assistance en matière de suivi du contrat de DSP du secteur de Bourbriac pour la période 2025-2028**

**Vu** le contrat de Délégation de Service Public pour le secteur de Bourbriac adopté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Bourbriac en date du 3 novembre 2016 ;

**Considérant** le projet de convention de mise à disposition des services du SDAEP 22 pour l'assistance en matière de suivi du contrat de Délégation de Service Public du secteur de Bourbriac pour la période 2025- 2028 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition des services du SDAEP 22 pour l'assistance en matière de suivi du contrat de Délégation de Service Public du secteur de Bourbriac pour la période 2025-2028 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

